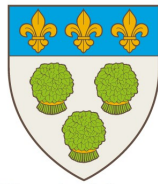




REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 1 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi premier juillet à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
24/06/2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 27

Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Madame Heïdi DESEAU, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole BALMARY à M. François OUZILLEAU
M. Christopher LENOURY à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Léocadie ZINSOU
Mme Paola VANEGAS à Mme Catherine DELALANDE
M. Denis AIM à M. Jérôme GRENIER
M. Eric FAUQUE à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
Mme Blandine RIPERT à Mme Catherine DELALANDE
Mme Fanny FLAMANT à M. David HEDOIRE

Absents :

Secrétaire de séance : Patricia DAUMARIE

N° 090/2022

Rapporteur : François OUZILLEAU

OBJET : Compte rendu des décisions

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Commune de VERNON

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°009/2020 du conseil municipal du 23 mai 2020.

Considérant l'obligation de présenter en conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions suivantes :

- 1) Décision n°0050/2022 : Signature d'un avenant n°2 au marché 2019/013/2 « Marché subséquent n°2 de maîtrise d'œuvre pour la phase n°1 - travaux sur le chevet, tour de la croisée, transept sud, passerelle dans le cadre des travaux de restauration de la collégiale de Vernon » conclu avec la société RICHARD DUPLAT à SAINT CYR L'ECOLE (78). Le présent avenant a pour objet de rajouter au marché une mission complémentaire « Travaux SSI de la Collégiale de Vernon ». Il représente une plus-value de 8 278,80 € HT. Le montant total du marché, mission de base + OPC, après avenant n°2 est de 160 353,80€ HT soit 192 424,56€ TTC, ce qui représente une plus-value de 8,44 % par rapport au montant initial du marché.
- 2) Décision n°0051/2022 : Signature d'un avenant n°3 au marché n°2017/043 « Mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation des arches et éléments structurants du vieux pont » conclu avec la société ANTEA GROUP – ANTEA FRANCE à OLIVET (45). Le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant du contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'études complémentaires. Le coût de l'avenant n°3 s'élève à 5 730,00 € HT soit une plus-value de +13,41 % du montant initial du marché. Le montant du marché après passation de l'avenant n°3 s'élève à 62 949,75 € HT soit 75 539,70€ TTC.
- 3) Décision n°0052/2022 : Signature d'un avenant n°1 au marché subséquent n° 1 de l'accord cadre n°2021/001 « Fouilles archéologiques préventives dans le cadre de l'opération Cœur de Ville à Vernon » conclu avec le groupement MADE (Mandataire) et la société GUINTOLI.
Il a pour objet la correction d'une erreur matérielle figurant sur le montant du marché subséquent notifié au titulaire suite à la réalisation d'une négociation. Le montant du marché n°2021/001 – MS1 est ramené à 390 920,00€ HT soit 469 104,00€ TTC après passation de l'avenant n°1, soit - 33,52% par rapport au montant initial.
- 4) Décision n°0053/2022 : Signature d'une convention de mise à disposition d'un mini tracteur au profit des associations nautiques Yacht Club et la section SPN Canoë Kayak à titre gracieux.
- 5) Décision n°0054/2022 : Autorisation d'utilisation de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Simone Veil au profit de la Ligue de l'Enseignement de l'Eure à EVREUX (27) pour lui permettre d'organiser les jeudi 24 mars et vendredi 25 mars 2022 une formation civique et citoyenne (cadre du service civique).
- 6) Décision n°0055/2022 : Signature d'une convention fixant les conditions de mise à disposition d'occupation des locaux et matériels situés à la Villa Castelli par l'Association « Le Crochet des Pirates » pour une période de trois ans.
- 7) Décision n°0056/2022 : Signature d'une convention fixant les conditions de mise à disposition d'occupation des locaux et matériels situés à la Villa Castelli par l'Association « AILEAT » pour une période de trois ans.
- 8) Décision n°0057/2022 : Signature d'une convention fixant les conditions de mise à disposition d'occupation des locaux et matériels situés à la Villa Castelli par l'Association « Secours Catholique » pour une période de trois ans.
- 9) Décision n°0058/2022 : Signature d'une convention fixant les conditions de mise à disposition d'occupation des locaux et matériels situés à la base nautique des



- Tourelles par l'Association « SPN Canoë-Kayak » pour une période de trois ans.
- 10) Décision n°0059/2022 : Signature d'une convention fixant les conditions de mise à disposition d'occupation des locaux et matériels situés à la base nautique des Tourelles par l'Association « Emulation » pour une période de trois ans.
 - 11) Décision n°0061/2022 : Signature d'une convention fixant les conditions de mise à disposition d'occupation des locaux situés à la base nautique des Tourelles par l'Association « Yacht Club de Vernon » pour une période de trois ans.
 - 12) Décision n°0062/2022 : Signature d'une convention fixant les conditions de mise à disposition d'occupation des locaux situés à l'annexe du Grévarin par l'association « MALUKEIROS » pour une période de trois ans.
 - 13) Décision n° 0063/2022 : Autorisation d'utilisation de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Simone Veil au profit de l'association « Planeth Patient » à Hérouville Saint Clair (14) en partenariat avec le CIAS, pour lui permettre d'organiser le jeudi 24 mars de 18h à 22h une conférence sur le thème de la nutrition.
 - 14) Décision n°0064/2022 : Demande de subvention à la Direction Régionale de l'Équipement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour l'octroi de subventions les plus élevées possible afin de mener à bien le projet des aménagements cyclables centre ville - Quartier des Valmeux.
 - 15) Décision n°0066/2022 : Signature d'un contrat de dépôt d'archives privées avec l'association le Cercle d'Études Vernonnais.
 - 16) Décision n°0067/2022 : Signature d'une convention d'occupation du domaine public ayant pour objet de définir les modalités d'occupation du domaine public, sur le territoire de la commune de Vernon, dans le cadre du projet de mise en œuvre d'un petit train touristique, assuré par « GIVERNON ».
 - 17) Décision n°0068/2022 : Signature d'une convention relative à la réalisation du diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté n°28-2022-067 " requalification du centre-ville - tranche 2 - phase 6 rue du Soleil " avec le Conseil Départemental de l'Eure.
 - 18) Décision n°0069/2022 : Signature d'un contrat avec la Compagnie Colégram à Neuilly sur Marne (93330) pour une prestation de danse contemporaine dans le cadre du Gala " La Danse dans tous ses états " le 5 mars 2022 pour un montant de 2000 € net.
 - 19) Décision n°0070/2022 : Signature d'un contrat avec la SARL Atlantic Prod à PONTCHÂTEAU (44) pour une prestation d'acrobatie aérienne par Gloria & Romain dans le cadre du Gala " La Danse dans tous ses états " le 5 mars 2022 pour un montant de 752 € net.
 - 20) Décision n°0071/2022 : Accord pour un billet « tarif réduit » (entrée adulte à 3 euros) au détenteur de la carte « Pass Nouvelle Normandie 2022 » pour la période du 1er avril 2022 au 31 octobre 2022 dans le but de participer au développement de l'attractivité touristique du territoire.
 - 21) Décision n°0072/2022 : Marché 2020/054 : Résiliation sans indemnité formulée par le prestataire du marché n°2020/054 « Entretien, élagage des Espaces Verts de la Ville de Vernon lot 1 ; élagage taille en rideau Tilleuls et autres sujets arborés » en date du 15 février 2022 suite à l'impossibilité pour le titulaire d'exécuter le marché.
 - 22) Décision n°0073/2022 : Signature d'une convention de partenariat entre le musée de Vernon et le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Seine Normandie Agglomération précisant la gratuité du musée l'après-midi du samedi 2 avril 2022.
 - 23) Décision n°0074/2022 : Signature d'un marché n°2020/021/02-MS02 « aménagement d'un miroir d'eau place Barette parvis de la collégiale » avec la société SEPAQ à LOUVETOT (76) pour un montant total des prestations de 1 380,00 € HT soit 1 656,00

€ TTC.

- 24) Décision n°0075/2022 : Autorisation d'utilisation de la salle de la Goutte de Lait à la Villa Castelli, au profit de l'Agence FONCIA Normandie pour lui permettre d'organiser une assemblée générale le mercredi 27 avril 2022 de 16h à 18h30. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 25) Décision n°0076/2022 : Mise à disposition gratuite du véhicule publicitaire appartenant à la commune au profit de l'association « Le Crochet des Pirates » du 25 au 28 mars 2022 pour lui permettre de transporter du matériel pour leur manifestation « Ile aux merveilles » du 26 mars.
- 26) Décision n°0077/2022 : Signature d'un marché 2022-010 (lots 1 à 7) pour la restructuration de la résidence Autonomie de Bully conclu avec les sociétés pour les lots suivants ;
- Lot n°01 « Gros œuvre, maçonnerie carrelage faïence » avec la société MBTP pour un montant de 80 810 € HT,
 - Lot n°02 « Etanchéité » avec la société TECHNICOUVERTURE pour un montant de
 - 9 544,31€ HT,
 - Lot n°03 « Menuiseries intérieures » avec la société MALTOURNE pour un montant de 45 602,39 € HT,
 - Lot n°04 « Plomberie ventilation » avec la société STINC pour un montant de 22 216,46€ HT,
 - Lot n°05 « Electricité SSI » avec la société OISSELEC pour un montant de 27 539,16 € HT,
 - Lot n°06 « Peinture – revêtement de sol souple » avec la société VIGNOLA pour un montant de 27 468,50 € HT,
 - Lot n°07 « VRD – espaces verts » avec la société TPN pour un montant de 140 345,95€ HT.
- 27) Décision n°0078/2022 : Signature d'une convention d'occupation du domaine public ayant pour objet de définir les modalités d'occupation du domaine public, sur le territoire de la commune de Vernon, de l'entreprise SYSNAV pour une durée de 10 ans en contrepartie d'une redevance annuelle de 1 000 € TTC.
- 28) Décision n°0079/2022 : Fixation du prix de vente du catalogue de l'exposition à 17€ : " Saga familiale. Monet, Hoschedé-Monet et les Butler ".
- 29) Décision n°0082/2022 : Recours à l'emprunt pour le financement du programme d'investissements du budget de l'exercice 2022 pour un montant de 5 000 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie-Seine.
- 30) Décision n°0084/2022 : Signature d'une convention d'autorisation d'occupation du domaine public des locaux situés 109 avenue de Paris avec le Conseil Départemental de l'Eure au profit des agents du département dans le cadre des fouilles archéologiques pour une durée de 3 ans.
- 31) Décision n°0086/2022 : Autorisation d'utilisation de la salle de la Goutte de Lait à la Villa Castelli, au profit de l'Agence SQUARE HABITAT pour lui permettre d'organiser une assemblée générale le 07 mai au matin. Cette occupation sera accordée entre contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 32) Décision n°0087/2022 : Signature d'un marché subséquent n°2021/001 MS03 " Fouilles archéologiques Cours du Marché aux Chevaux / Requalification du centre-ville de Vernon (27), Tranche 2/Phase 2 " conclu avec le Groupement MADE/GUINTOLI à LE VIEIL EVREUX (27) pour un montant de de 190 456,00 € HT soit 228 547,20 € TTC.

- 33) Décision n°0088/2022 : Décision budgétaire un crédit de 100 € est prélevé du chapitre 020 pour être viré au chapitre suivant :
- Opération 201904 TOURELLES code fonctionnel: 324 nature: 2135 mission diagnostic aménagement Château des Tourelles - actualisation de prix.
- 34) Décision n°0089/2022 : Signature d'un avenant n°1 à l'accord cadre n°2021/001 « Fouilles archéologiques préventives dans le cadre de l'opération Cœur de Ville à Vernon » conclu avec le groupement MADE (Mandataire) et la société GUINTOLI. Il a pour objet d'établir la modification des montants du marché entre l'accord-cadre et la partie à bon de commande ainsi que l'ajout de prix au bordereau des prix unitaires. Cet avenant ne génère aucune incidence financière.
- 35) Décision n°0091/2022 : Signature d'un marché 2021/047 « Fourniture et livraison de jeux et jouets pour la ludothèque, les écoles, les centres sociaux et les autres services de la Ville de Vernon » avec les entreprises suivantes:
- Lot n° 1 : DIDACTO - Jeux de société pour un montant minimum annuel de 800,00 € HT et pour un montant maximum annuel de 8 000,00 € HT,
 - Lot n° 2 : PAPETERIES PICHON SAS - Jouets et jeux de construction pour un montant minimum annuel de 4 000,00 € HT et pour un montant maximum annuel de 12 000,00 € HT.
- L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat jusqu'au 31/12/2022 pour une durée maximale de 3 ans.
- 36) Décision n° 0092/2022 : Autorisation d'utilisation de la salle de l'Espace Simone Veil, au profit de l'unité territoriale d'action sociale du département de l'Eure (l'UTAS) pour lui permettre d'organiser une réunion le 13 mai 2022.
- 37) Décision n° 0093/2022 : Autorisation d'utilisation de la salle de l'Espace Simone Veil, au profit de l'école élémentaire Arc en Ciel 1 et de l'école primaire Arc en Ciel 2 pour lui permettre d'organiser des répétitions les 16, 17, 20 mai 2022 & 13, 14, 16, 17 juin 2022.
- 38) Décision n° 0094/2022 : Signature d'un marché subséquent n°2021/001-MS02 « Fouilles archéologiques rue du Docteur Burnet » avec l'attributaire de l'accord-cadre 2021/001 Groupement MADE/GUINTOLI à LE VIEIL EVREUX (27) pour un montant total des prestations objet du marché subséquent est de 471 351,00 € HT soit 565 621,20 € TTC.
- 39) Décision n° 0097/2022 : Signature d'un avenant n°6 au marché n°2016/042 « Marché public de performance énergétique associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public, d'éclairage de mises en valeur, d'illuminations festives, de signalisation lumineuse tricolore et de la vidéo protection urbaine de la ville de Vernon », avec la société GT FORLUX à IFS (14). Le présent avenant a pour objet ;
- Concernant le poste G3: ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires pour les postes G3P et G3 NP;
 - Concernant le poste G6: Le rééquilibrage des montants sur les différentes années du contrat.
- 40) Décision n°0098/2022 : Signature d'un avenant n°1 au marché n°2021/026 « Impression des supports de communication de SNA, de l'OT, du CIAS de SNA, de la ville de Vernon et du CCAS de Vernon - Lot n°1 - Impression des supports de communication pour les impressions off set » conclu avec la société LESCURE THEOL. Il a pour objet l'ajout de références au bordereau des prix unitaires. Il est sans incidence financière.
- 41) Décision n°0099/2022 : Signature d'un avenant n°1 au marché n°2020/027 « Travaux de mise en sécurité incendie et mise en accessibilité des locaux affectés de l'école du centre à Vernon / Lot n° 5 : Chauffage / Plomberie – Sanitaires » conclu avec la société DALKIA à Rouen (76). Il a pour objet l'ajout et la suppression de prestations. Il génère une moins-value de 2 293,23 € HT soit une moins-value de -7,88 % sur le montant total

du marché. Le montant du marché 2020/027 « Travaux de mise en sécurité incendie et mise en accessibilité des locaux affectés de l'école du centre à Vernon / Lot n° 5 : Chauffage/Plomberie – Sanitaires » est ramené à 26 818,13 € HT soit 32 181,75 € TTC après passation de cet avenant.

Hors commission

Dossier non présenté en
commission

Délibéré :
Prend acte

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).